Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine

Herausgeber: Schweizer Heimatschutz

Band: 71 (1976)

Heft: 1-fr

Artikel: Le travail ne fait que commencer!

Autor: Rollier, Arist

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-174555

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

même aune l'effort d'un petit village et celui d'une grande ville aux puissants moyens. Aussi adressons-nous à tous et à toutes, sans distinction, nos félicitations et nos éloges.

Qu'allons-nous faire maintenant? La Suisse doit tout d'abord mener à chef ses réalisations exemplaires nationales et cantonales: un travail qui nous tiendra longtemps encore en haleine. C'est en ce sens que le Conseil fédéral a implicitement prolongé le mandat du Comité national au-delà du 31 décembre 1975, et il en est de même dans plusieurs Etats membres du Conseil de l'Europe. Il est réjouissant que, pour aider à la couverture financière des tâches pour lesquelles les moyens sont encore très insuffisants, le Don suisse de la Fête nationale vienne à la rescousse en offrant la moitié du produit de sa collecte 1976. De leur côté, le Conseil des ministres et l'Assemblée du Conseil de l'Europe ont leur idée en ce qui concerne le prolongement de toute la campagne, car l'Année européenne, après son extraordinaire succès, ne doit surtout pas servir d'alibi. Il y a des textes qui montrent la voie, même pour un avenir plus éloigné: ce sont la Charte et la Déclaration d'Amsterdam. Le Comité des monuments et sites, mandaté jusqu'à fin 1975, sera peutêtre institutionnalisé, à moins qu'un organe analogue ne lui succède. A moyen terme, l'échange d'informations et, dans la mesure souhaitée, l'entraide technique entre Etats membres, devront être renforcés, et les Etats sont invités à faire périodiquement rapport sur l'état de la protection du patrimoine architectural à l'intérieur de leurs frontières. Finalement, tout cela ne conduira pas seulement à une harmonisation des doctrines, domaine où se fait déjà une quasi-unanimité: outre les aspects culturels, les aspects sociaux et politiques de la protection du patrimoine retiendront mieux l'attention, l'intégration totale de nos monuments et ensembles anciens étant désormais considérée comme inséparable de notre espace vital. Une prochaine «confrontation» aura lieu à Berlin, sous la forme d'un colloque consacré aux problèmes de protection du patrimoine de toutes les grandes villes européennes qui ont connu au siècle dernier une soudaine expansion. D'autres réunions suivront. Il est évident que, dans le vaste domaine des tâches d'avenir, le rôle des autorités locales sera encore plus important que jusqu'ici. Même dans un Etat fédératif et décentralisé comme la Suisse, elles n'ont pris que trop peu conscience encore de leurs possibilités et de leurs responsabilités. Ce sont elles, nous en sommes convaincu, qui demain et après-demain auront le dernier mot.

Alfred-A. Schmid

Le travail ne fait que commencer!

Le congrès d'Amsterdam a mis un terme à l'Année européenne du patrimoine architectural, dont il a été en même temps le couronnement. La Ligue suisse du patrimoine national a fourni sa contribution, dès 1973, en organisant à Zurich la «conférence de lancement» qui en était le point de départ, en assumant le secrétariat du Comité national suisse constitué par le Conseil fédéral, et en prenant l'initiative, aussi bien dans le cadre de ses sections que sur le plan suisse, d'une série de manifestations de toute espèce qu'il serait trop long d'énumérer ici.

La «Déclaration d'Amsterdam» est la synthèse de l'énorme travail accompli par le Congrès et ses commissions spéciales. Dans cette longue suite de recommandations adressées aux gouvernements des pays membres du Conseil de l'Europe, une idée flamboie comme un drapeau rouge: l'Année européenne est certes terminée, mais non pas la tâche qu'elle a mise en relief aux yeux des peuples et de leurs autorités: assurer un avenir à notre passé architectural. L'accomplissement de cette tâche n'a fait que commencer, elle ne sera jamais achevée, il nous faudra l'empoigner d'une façon sans cesse renouvelée.

A l'instant de ce rapide aperçu rétrospectif et prospectif, trois questions me préoccupent particulièrement: Que représentent nos monuments architecturaux? — Pourquoi la protection des sites construits est-elle nécessaire? — Que reste-t-il à faire?

I. Un monument, par exemple l'abbatiale de Payerne, le château Stockalper de Brigue, ou la maison d'Adam et Eve à Ardez, est plus qu'une chose plaisante aux yeux, ou intéressante pour le spécialiste: c'est un témoin de notre histoire si mouvementée, c'est une partie de notre héritage spirituel que nous «devons acquérir pour le posséder», et il mérite dès lors que nous ne nous bornions

pas à le restaurer dans toutes les règles de l'art, mais que, sans en altérer le caractère, nous le faisions vivre, dans le présent et dans le futur.

II. Un édifice perdu dans un entourage architectural sans rapport avec lui est comme une symphonie de Mozart dans le brouhaha du trafic motorisé. Il ne suffit pas de le conserver, comme objet en soi; la protection de son environnement, mieux: de tout l'ensemble architectural en cause, n'est pas moins nécessaire. Cet «ensemble» n'est en somme rien d'autre que la physionomie extérieure d'une communauté au long passé, restée bien vivante, au sein de laquelle on se sent bien, et qu'il nous incombe de faire durer pour l'avenir. Ce n'est pas seulement de son aspect, de ses formes, qu'il sied de prendre soin, mais plus encore de ce qu'il contient, de l'âme que recèle son beau visage.

III. Afin de remplir la tâche que nous a proposée l'Année européenne, nous devrons (pour ne mentionner que le plus important):

- attirer inlassablement, et plus que nous ne l'avons fait jusqu'ici, l'attention de la population et des autorités sur la nécessité de protéger les monuments et les ensembles architecturaux;
- continuer à vouer des soins tout particuliers de

protection et d'embellissement aux quatre «objetspilotes» que sont Ardez, Corippo, Morat et Martigny/Octodurus, en veillant à les garder bien vivants;

- dans les communes où se trouvent des ensembles architecturaux dignes de protection, travailler à hâter l'élaboration de plans d'aménagement et de prescriptions plus sévères de construction, comme l'a fait par exemple la Ville de Berne, qui d'ailleurs envisage de faire mieux encore;
- accepter la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, qui apporte aussi pour la protection des sites une base légale efficace;
- donner vie à la fondation Pro patrimonio, dont la Ligue du patrimoine national a déjà décidé en principe la création; et lui donner les moyens financiers qui lui permettront d'acquérir des immeubles menacés, de les restaurer, puis de les aliéner avec des garanties juridiques, à des prix couvrant si possible les frais.

Ce n'est qu'en menant à bien toutes ces tâches que nous assurerons l'avenir de notre patrimoine architectural.

Ariste Rollier

Une dette de reconnaissance

Tout le travail, aussi considérable que varié, accompli au cours de l'Année européenne du patrimoine architectural, et ses beaux résultats déjà visibles, méritent reconnaissance. Et d'abord à l'échelon le plus élevé: envers le Conseil de l'Europe et son secrétaire général Georg Kahn, qui ont lancé toute l'affaire et l'ont conduite avec un zèle infatigable, aussi bien qu'envers le président d'Europa Nostra – le «Heimatschutz» international – et président du congrès d'Amsterdam, lord Duncan San-

dys. Dans notre pays le Comité national suisse, sous l'experte direction, bien propre à éviter les écueils avec un art d'homme d'Etat, de l'ancien conseiller fédéral L. von Moos, s'est acquis de brillants mérites; et le président de la Commission fédéral des monuments historiques, le professeur A.-A. Schmid, qui a été rapporteur général à la conférence d'Amsterdam, a droit à de particulières louanges. Mais c'est le cas aussi de la Ligue du patrimoine national, de son président Ariste Rollier et de son secrétariat général, qui a assumé les énormes tâches administratives qui incombaient à la Suisse pour l'Année européenne – le secrétaire général A. Eberle étant en même temps secrétaire du Comité national. Il ne faut pas oublier les comités cantonaux, qui ont pris une large part à l'ensemble de l'entreprise avec de nombreuses manifestations et interventions.

Si, chez nous également, l'Année européenne 1975 commence à porter des fruits, il ne paraît que juste de payer un modeste tribut de gratitude aux collectivités et aux personnalités qui y ont consacré et y consacrent encore tant d'efforts.